

Qu'est-ce que le Data Governance Act (DGA)?

écrit par Marine de la Clergerie | 24/09/2023

Définition

- Qu'est-ce que le DGA ?

DGA est l'acronyme de Data Governance Act ou règlement sur la gouvernance européenne des données.

FAQ

- **Quand le DGA entrera en vigueur ?** Le DGA a été publié le 30 mai 2022 et il est entré en vigueur le 24 septembre 2023.
- **Quelles sont les données concernées ?** Le DGA concerne les données à caractère personnel et les données non personnelles
- **Quel est l'objet du DGA ?** Le DGA établit :
 - Les conditions de réutilisation des données détenues par le secteur public au sein de l'Union Européenne
 - Un cadre pour la fourniture de service d'intermédiation de données
 - Un cadre pour la réutilisation des données à des fins altruistes
 - Un comité européen de l'innovation en matière de données

Références

- [09.02.2023](#) - CNIL - Mise en œuvre du règlement sur la gouvernance des données (data governance act), les enjeux économiques
- [30.05.2022](#) - Règlement (UE) 2022/868 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2022 portant sur la gouvernance européenne des données et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 (règlement sur la gouvernance des données)
- [04.05.2022](#) - EDPB-EDPS Joint Opinion 2/2022 on the Proposal of the European Parliament and of the Council on harmonised rules on fair access to and use of data (Data Act)

- [11.03.2021](#) - Avis conjoint 03/2021 de l'EDPB et du CEPD sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur la gouvernance européenne des données (acte sur la gouvernance des données)
- [25.11.2020](#) - Commission européenne - Étude d'impact du DGA

Auteur

Me Marine de la Clergerie, avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel (contact@mdc-avocat.fr - 0673539644)